Investissements en entreprise, les atouts du plan Juncker

jeudi 22 novembre 2018, par lpe

Lancé en 2015, le Plan d'Investissement pour l'Europe ou le Plan Juncker vise à dynamiser les investissements en Europe.
Un deuxième volet du Plan d'Investissement pour l'Europe étant en cours, avec un objectif de 500 milliards d'euros investis pour l'horizon 2020, le Plan Juncker a pour vocation de financer la réalisation de projets industriels au sein de l'Union Européenne.
Porté par les grandes entreprises ou des TPE-PME, il peut soutenir les projets les plus risqués, à condition de répondre aux critères de sélection. Tout porteur de projet privé ou public peut présenter son dossier pour la demande d'un soutien via des instruments financiers traditionnels : prêts, garanties, contre-garanties, instruments du marché des capitaux...
A la date du 15 mars 2018, la France comptait à elle seule 119 grands projets approuvés au titre du Plan d'Investissement pour un total de 50 milliards d'euros levés, dont 12 milliards d'euros à destination des PME dans toute l'Europe.

Si votre entreprise a un projet nécessitant un investissement, la CCI Nouvelle-Aquitaine vous propose de participer à la réunion d'information pour connaître le mode opératoire de ce programme ambitieux le jeudi 22 novembre 2018 de 11h à 13h à la CCI de la Vienne (7 avenue du Tour de France, Chasseneuil Futuroscope)
Avec l'intervention de Camille Hubac, attachée économique à la Représentation de la Commission Européenne en France et le témoignage de l'entreprise AGORA (Poitiers) qui a bénéficié du dispositif et pourra partager son expérience.